

-----  
**COMITE DE PILOTAGE**  
**STRATEGIE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE**  
-----

**PREPARATIN STRATEGIE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE**  
**PROJET DE TERMES DE REFERENCE**  
**DU CONSULTANT CHARGE D'APPUYER LES GROUPES THEMATIQUES**  
**GRUPE THEMATIQUE GESTION DES RISQUES MAJEURS ET CATASTROPHES**

**CONTEXTE**

Le gouvernement du Sénégal a élaboré en 2002 un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), cadre de référence en matière de politique économique et de lutte contre la pauvreté qui vise sur un horizon de quinze ans, à réduire sensiblement la pauvreté au Sénégal.

Le diagnostic fait par les acteurs durant le processus participatif du DSRP a mis en évidence la faiblesse voir l'absence de protection sociale comme un des facteurs de basculement des ménages dans la pauvreté. Les risques de basculement liés aux facteurs de vulnérabilité qui sont à la fois environnementaux, naturels, les maladies handicapantes concernent toutes les catégories sociales mais prennent une dimension particulière pour certaines catégories les plus vulnérables. C'est pourquoi le Sénégal met l'accent sur la nécessité de faire de la protection des groupes vulnérables un des piliers de sa stratégie à côté des investissements dans l'accès aux services sociaux de base et dans la création de richesse pour assurer une réduction durable de la pauvreté. Les premières années de mise en œuvre ont mis en évidence la faiblesse de prise en charge de la protection sociale en général et de celle des groupes vulnérables en particulier. Pour pallier cette insuffisance, il a été retenu d'élaborer un document de stratégie de protection sociale qui sera une composante essentielle du nouveau DSRP.

A cet effet le gouvernement a mis en place un comité de pilotage multisectoriel et multidisciplinaire avec la participation de tous les acteurs. Des groupes de travail ont été mis en place pour approfondir les différents axes de la stratégie. Chaque groupe élaborera sa contribution autour des principaux axes de travail notamment le diagnostic, les axes stratégiques, le dispositif de mise en œuvre, la matrice des mesures, le Plan d'actions prioritaires et la matrice des indicateurs. Pour les besoins de production des rapports de synthèse et d'appui aux commissions, le comité technique sollicite les services de consultant pour la préparation et l'élaboration des différentes contributions.

**OBJECTIFS**

Le consultant a pour mandat d'appuyer le Groupe de travail dans la production de son rapport de synthèse conformément aux termes de référence du processus de formulation de la SNPS et selon la méthodologie et le calendrier retenu.

### **TACHES DU CONSULTANT**

Le consultant travaillera sous la supervision technique du bureau de la commission et du Comité Technique du processus et aura pour principales tâches :

- collecter les informations et rédiger de document de synthèse ;
- préparer le rapport provisoire du GT sur la base des différentes contributions ;
- organiser les différents ateliers de travail et de validation du rapport de la commission ;
- produire le rapport final de la commission.

Le consultant organisera les échanges entre la commission et les autres acteurs (autres commissions, services compétents ect).

### **PROFIL RECHERCHE**

Le consultant doit disposer d'une expérience avérée en matière de conduite de processus participatif. Il doit aussi des connaissances du DSRP, et la protection sociale en particulier les aspects spécifique de la sécurité sociale ainsi qu'une bonne capacité de communication, de synthèse et de rédaction.

### **CALENDRIER DE TRAVAIL**

Les prestations seront menées durant la période de juillet à octobre 2005.

### **PRODUITS - LIVRABLES**

Le consultant devra présenter :

- un rapport d'étape, au plus tard le **5 août 2005**.
- un rapport provisoire, au plus tard le **30 septembre 2005**. Ce rapport portera sur la matrice des mesures (objectifs et lignes d'actions) et sur la mise à jour des indicateurs
- un rapport final, au plus tard, 5 jours après réception des observations de la commission

Une synthèse de quinze (15) pages doit être joint au rapport final

Tous les rapports seront produits en trois (3) exemplaires ccompagnés d'un fichier électronique.

: